

SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
6 novembre 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 6 NOVEMBRE 2018, à 21 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME VÉRONIQUE DIONNE
MADAME GINETTE CÔTÉ
MADAME SOPHIE SIROIS
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ
MONSIEUR JEAN PELLETIER
MONSIEUR BERNARD NIERI

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Il est tout d'abord constaté que la présente séance a été dûment convoquée. L'ensemble des membres du conseil y étant présents, renoncent à l'avis formel de convocation, tel que le prévoit la Loi.

Après constatation du quorum et suite à la lecture de l'avis spécial de convocation, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que les sujets prévus à l'avis de convocation soient pris en compte, tels que soumis.

18.11Sp.3.

Soumissions pour travaux de drainage et d'asphaltage de la rue Béland

Considérant le projet « Drainage et structure de chaussée - rue Béland » soumis pour appel d'offres dans le SEAO;

Considérant que cinq entreprises ont déposé leur proposition de services aux fins de mener à terme les travaux exigés, à savoir :

- Entreprises Claveau Ltée : 214 644,06 \$ (taxes incluses)
- Construction B.M.L. : 209 228,05 \$ (taxes incluses)
- Gervais Dubé inc. : 269 527,43 \$ (taxes incluses)
- Excavations Bourgoin et Dickner : 185 624,85 \$ (taxes incluses)
- Construction R.J. Bérubé inc. : 224 879,60 \$ (taxes incluses)

Considérant que l'ensemble des propositions a été soumis à nos ingénieurs aux fins d'en évaluer la conformité;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que ce conseil alloue le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavations Bourgoin et Dickner au montant de 185 624,85 \$ (taxes incluses).

18.11Sp.4.

Soumission pour l'acquisition d'un camion de déneigement

Considérant les besoins exprimés par la Municipalité, à savoir de se porter acquéreur d'un nouveau camion de déneigement usagé;

Considérant le processus d'appel d'offres pris en charge par la Municipalité, par voie d'invitations, aux fins d'obtenir différentes propositions;

Considérant qu'au terme du processus d'appel d'offres, une seule proposition a été soumise à la Municipalité soit celle de l'entreprise Carrefour du Camion de Rivière-du-Loup;

Considérant que le véhicule proposé est un véhicule neuf de l'année 2019 au montant de 315 295,94 \$ (taxes incluses);

Considérant que la valeur de cette proposition excède les disponibilités budgétaires de la Municipalité;

Considérant qu'en vertu des clauses du document d'appel d'offres, la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que ce conseil rejette la soumission déposée, en regard des coûts excédents l'évaluation budgétaire de la Municipalité à l'égard de cette acquisition.

18.11Sp.5.

Processus d'appel d'offres pour l'acquisition d'un véhicule de déneigement usagé muni d'équipements

En regard des soumissions rejetées lors du processus d'appel d'offres pour l'acquisition d'un camion de déneigement usagé, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par monsieur Jean Pelletier, et adopté à l'unanimité des membres du conseil que soit relancé, par invitations, d'autres appels d'offres.

18.11Sp.6.

Levée de la séance

À 21 h 15, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la séance soit levée.

MAIRESSE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER